

# Conseil municipal du 12 Février 2013

**Personnes présentes** : Georges Lacour – Jean Luc Lesavre – Laurent Nigaud – Sébastien Gogniat – Raymond Montagne – Daniel Belin – Martine Nivost – François Fuchet – Eric Jury – Jacky Perret.

**Personne excusée** : Philippe Watteau donne pouvoir à Jacky Perret

**Personnes absentes** : Brigitte Dubois - Martine Costa Redol – Christelle Robert.

**Secrétaire de séance** : Jacky Perret

*Monsieur le Maire demande une modification dans l'ordre du jour : suppression du sujet « Biens vacants et sans maître » et remplacement par « Convention de mise à disposition du local de Bouvier au Comité des Fêtes ».*

*La demande est acceptée à l'unanimité par le conseil.*

## **1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/12/ 2012**

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé.

## **2 – Convention de mis à disposition du local de Bouvier au Comité des Fêtes**

Le projet de convention lu en séance vaut autorisation d'occupation du domaine public de la commune. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général. Elle est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1 janvier 2013. Les frais (électricité, impôts et taxes) relatifs aux locaux seront supportés par la commune.

Le conseil municipal approuve cette convention et autorise sa signature.

## **3 – Location des biens communaux.**

La commune possède 34 parcelles plus ou moins exploitables (bois, prés, friches, places, cimetières, délaissés de voirie, ...). Actuellement 5 terrains sont exploités et un seul est régi par une convention de location avec M et Mme Noël Villette pour la parcelle A612 au Chêne Brûlé. Cette situation est illégale, et constitue un délit de **concussion**.

Pour régulariser et uniformiser cette situation, le conseil municipal a décidé après délibération d'établir une convention de location (bail précaire) à un tarif de 100 € l'hectare par an de toutes les parcelles de pré.

Cette convention concerne en plus de Mr Villette :

M Charleux Jean pour les parcelles B1 et AC87.

M Jury Eric pour les parcelles C20 et C357.

En vertu de l'article L213-11 du CGCT Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric Jury (conseiller) de bien vouloir quitter la salle afin de ne pas prendre part à la délibération.

Le conseil municipal approuve la mise en place de ces conventions et le tarif proposé.

#### **4 – Participation à l'enfouissement du réseau France Telecom et électricité au Bourg**

Ces travaux d'enfouissement, programmé en 2013, sont gérés en totalité par le SYDESL. Ils concernent la zone du Bourg (monument aux morts). La commune participera à l'enfouissement du réseau FT à hauteur de 8 500 €.

Le conseil municipal accepte de prendre en charge cette participation

#### **5 – Subvention PIIC 2013**

Suite a la réunion cantonale qui s'est déroulée le 30 janvier 2013 à Saint Firmin, il a été décidé que Saint Sernin et Saint Firmin se partagent par moitié la subvention 2013 d'un montant de 27 790€ soit 13 895€ chacune. En 2014, le Breuil bénéficiera de la totalité de la subvention.

Le conseil municipal sollicite la subvention PIIC 2013 pour l'aménagement extérieur des abords de la mairie.

#### **6 – Adhésion ATD (Agence Technique Départementale)**

La cotisation de base à l'ATD est fixée à 1€ par an par habitant. Elle correspond à l'accompagnement du maître d'ouvrage en phase pré-opérationnelle allant jusqu'au recrutement du maître d'œuvre inclus.

Il nous est proposé une cotisation optionnelle complémentaire soit 1€ par an par habitant de plus. Elle permet un accompagnement en phase opérationnelle, c'est à dire durant les études de maîtrise d'œuvre et jusqu'à la réception des travaux, exception faite du suivi des travaux.

Le conseil municipal donne son accord pour adhérer à la cotisation optionnelle complémentaire.

#### **7 – Intercommunalité**

Une réunion est prévue début mars entre le président de la communauté de communes « Autour du Couchois », M. Jean Simonin, les quatre communes sortantes - Saint Pierre, Saint Emiland, Saint Gervais sur Couches, Saint Firmin - et les services de la communauté urbaine Creusot Montceau et de la communauté d'agglomération d'Autun pour discuter des modalités pratiques du transfert des compétences.

Le rapprochement de la CCAC (Couches) avec la CCMD (communauté de communes entre Monts et Dheune) est géré par le sous préfet de Chalon et non par celui d'Autun.

#### **8 – Rythmes scolaires**

Depuis la parution du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires, plusieurs réunions ont eu lieu aussi bien à Saint Firmin qu'au Creusot.

Une lettre d'information, suivie d'un sondage sera remise aux parents. L'analyse des réponses servira de base à la réunion du 13 mars au Creusot. Un mail ou courrier a été envoyé à chaque association pour leur proposer une possible participation dans l'organisation des activités périscolaires.

## **9 – Budget 2013**

Résultat de l'année 2012 – situation au 31.12.2012 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats de clôture 2011		204 089,79 €	37 419,16 €			166 670,63 €
Affectation à l'investissement BP 2011	126 241,16 €				126 241,16 €	
Opérations de l'exercice 2012	432 021,26 €	546 655,18 €	239 996,55 €	192 408,02 €	672 017,81 €	739 063,20 €
Totaux	558 262,42 €	750 744,97 €	277 415,71 €	192 408,02 €	798 258,97 €	905 733,83 €
Résultat de clôture 2012		192 482,55 €	85 007,69 €			107 474,86 €

Besoin de financement	85 007,69 €	
Excédent de financement		
Restes à réaliser (RAR)	126 675,00 €	53 695,00 €
Besoin de financement des RAR	72 980,00 €	
Excédent de financement des RAR		
Besoin total de financement	157 987,69 €	
Excédent total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter

157 987,69 € au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement au budget primitif 2013)

et

34 494,86 € au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement au budget primitif 2013)

## **10 – Etude Village Avenir**

L'étude préalable réalisée par l'atelier du Triangle est terminée. La plaquette finale nous a été présentée et remise lors de la réunion du 29 janvier 2013. Elle a permis de chiffrer différentes solutions sur les sujets traités et définir des priorités pour les réalisations dans les années à venir.

Le dossier concernant cette étude est consultable en mairie.

L'ATD doit nous proposer rapidement le détail des prochaines étapes.

## **11-Travaux :**

### • Mairie

La réception intermédiaire de la partie secrétariat et bureau du Maire a eu lieu le 8 février 2013 avec l'architecte M Gainche. L'ouverture du nouveau secrétariat est prévue le 25 février 2013. Après suivra la rénovation de la salle du conseil.

L'aménagement extérieur débutera début mars en fonction du temps par la création d'un deuxième niveau de parking avec accès depuis le parking existant.

Les travaux suivants seront réalisés par l'entreprise SNT-PAM :

- Déviation assainissement sur terrain ex villa family.
- Drainage devant la salle André Blondeau
- Réalisation de deux renvois d'eau aux Macottins
- Captation et évacuation des eaux pluviales au 38 chemin du Vieux Moulin.

### **12-Urbanisme :**

- Accord pour le permis de construire de Charène et Baptiste NECTOUX (terrain ex villa family).
- Bernard CHARLEUX : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'auvent et non de la maison.

### **13-Questions diverses :**

- **Biens vacants et sans maître (acquisition au profit de la commune) :**  
Une propriété dont le propriétaire est décédé en 1990 est, à ce jour, restée sans héritier. La commune demande aux services de l'Etat qu'elle est la procédure à suivre pour l'acquisition de ce bien.
- **Officialisation du futur blason communal par le conseil municipal.**
- **Convention SMEMAC sur l'entretien des bornes incendie.** Elle est transmise pour avis à la CUCM.
- **Salle André Blondeau :** avis favorable accordé pour 3 ans par la commission de sécurité.

**La séance est levée à 21h15.**